

- 1 -

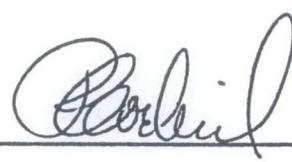
ASSEMBLÉE NATIONALE P-2  
N° 563-800610 05

DÉCLARATION FAITE CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU PREMIER  
MINISTRE CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DU PARTI QUÉBÉCOIS  
ASSEMBLÉE NATIONALE  
BUREAU 0.90  
G1A 1A4

Québec, le 23 juin 20 03

Je, Pierre Corbeil, membre du Conseil exécutif, atteste que la  
déclaration qui suit couvre tous les biens que je possède ainsi que ceux de mon conjoint et  
de mes enfants mineurs qui sont visés par les directives du Premier ministre concernant les  
conflits d'intérêts.



(signature)

- 1- Sociétés fermées dans lesquelles l'un de nous détient des intérêts sous forme d'actions avec droit de vote, directement ou par personnes ou sociétés interposées, et qui sont susceptibles d'être partie à un marché avec l'État, c'est-à-dire une société qui offre, dans un but lucratif, des biens ou des services dont le Gouvernement du Québec, ses ministères, agences ou organismes pourraient se prévaloir:

AVIONNERIE VAL-D'OR INC.

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

